

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 JUIN 2014

Présents : M. AUBLE Jacques, M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M^e DEMARE Olivia, M^e DURECU Annie, M. DUTOT Pierre, M^e GALLAIS Béatrice, M. LACHEVRE Alain, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël, M^e ROBIN Carole, M^e ROBION Muriel, M^e RODRIGUEZ Dominique, M^e TOLLEMER Anne-Marie.

Absents excusés : M. DECULTOT Antoine, M. MALO Philippe.

ORDRE DU JOUR

♦ Prêt à contracter pour l'acquisition du terrain LOISEL à proximité du cimetière

♦ Rythmes scolaires :

- Proposition du planning
- Coût de cette réforme
- Participation des parents

♦ Taxe d'aménagement :

- Surface concernée, calcul de cette taxe ...
- Réclamations de redevables

♦ Travaux :

- Pare filet au stade
- Trottoir place du Charron
- Soutènement talus Clos VARIN

♦ Questions diverses

♦ Prêt à contracter pour l'acquisition du terrain LOISEL à proximité du cimetière

Le terrain LOISEL, situé à côté du cimetière, d'une superficie de 1.70 ha va être acheté par la commune au prix de 24 € le m² ce qui représente une somme de 410 000 €. Ce terrain deviendra un lotissement qui sera normalement terminé dans 2 ans. Un emprunt est donc à réaliser, la somme s'élevant à 600 000 € en tenant compte du prix du terrain, des frais de notaire, de sondage, de géomètre... Deux possibilités se présentent :

- Un emprunt à taux fixe (1.7 %) remboursable sur 2 ans représentant 20 400 € d'intérêts + 250 € de frais de dossier.
- Une ligne de trésorerie à taux variable (marge 1.5 % + index du mois 0.253 % = 1.753 %), on paye les intérêts lorsqu'on utilise l'argent, les frais s'élèvent à 1100 € (900 € de commission d'engagement + 200 € de frais de dossier).

La ligne de trésorerie paraît plus souple, c'est pour cette raison que le conseil choisit cette option.

♦ Rythmes scolaires

Olivia Demare a présenté la conclusion du conseil d'école concernant la réforme des rythmes scolaires. Chaque journée sera écourtée de 45 minutes au profit d'une activité périscolaire facultative. Pour compenser, les enfants auront école le Mercredi matin. Les horaires deviendront donc 8h45/11h45 le matin et 13h15/15h30 l'après-midi. De 15h30 à 16h15, différentes activités seront mises en place.

Il est important de relever l'investissement de chacun lors des réunions et particulièrement M^e Maze-dit-Mieuzement, la directrice de l'école. En effet, cette dernière a mis en place un planning des différentes activités proposées, en faisant en sorte que chaque enfant participe à chacune d'entre elles sous forme de roulement à chaque période. Malheureusement nous ne disposons pas de suffisamment de personnels ou bénévoles pour assurer une activité quotidienne pour les élèves, mais uniquement 2 par semaine. Les parents auront le choix entre les Lundi/Jeudi ou les Mardi/Vendredi. Pour les jours où les enfants n'auront pas d'activité, nous espérons pouvoir maintenir une garderie mais cela dépendra de l'effectif.

Le coût des activités est estimé à 20 000 €. A cela sera déduit la subvention de l'état correspondant à environ 8000 € soit 40%. La municipalité décide de prendre à sa charge 30% soit 6000€. Le reste sera à la charge des parents ce qui représentera environ 35€ par enfant pour cette année étant données les subventions de l'état. Pour la garderie, si celle-ci est possible, le tarif sera celui appliqué habituellement, soit 2€ l'heure.

♦ Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement remplace la taxe locale d'équipement. Elle est calculée en fonction de la surface de plancher sous une hauteur supérieure à 1,80m et concerne tout ce qui a attiré à la maison (garage, abri de jardin...).

Elle comprend 3 parts :

- La part communale dont le taux est fixé par le conseil municipal, actuellement 3%.
- La part départementale TDCAUE de 1,6%.
- Une redevance archéologique préventive RAP de 0,4%.

Pour les 100 premiers m², le coût est divisé par 2, au-delà le tarif est plein.

Le conseil décide d'une exonération de cette taxe pour les abris de jardin dont la surface est inférieure à 12 m².

Un habitant de la commune a subi une majoration de sa taxe d'urbanisme pour retard de paiement. En effet, cette taxe est payable en 2 fois, le deuxième paiement ayant lieu un an après le premier sans aucune relance. Cette personne ayant oublié le deuxième règlement se voit contrainte de payer des frais de pénalités s'élevant à 35 € et demande une exonération de cette majoration. Demande acceptée à la majorité (11 voix pour, 2 voix contre).

♦ Travaux

- Le devis établi (946 €) pour changer le câble maintenant les filets autour du terrain de foot est accepté par le conseil.
- Un talus situé au clos Varin s'affaisse et emmène avec lui le terrain à proximité. Les propriétaires demandent l'installation de rondins pour tenir le talus. L'ensemble des élus accepte le devis estimé à 3 630 €.
- Un trottoir usé place du charron fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil.
- Des travaux seront à prévoir dans l'église entre les vitraux, une demande de devis auprès d'un maçon sera faite.

♦ **Commission cimetièrè**

Le règlement a été revu mais doit subir encore des modifications. Les concessions perpétuelles n'existeront plus et seront remplacées par des concessions trentenaires ou cinquantenaires. Pour la tombe des soldats, un contact a été établi avec le Souvenir Français.

♦ **Bâtiment communal**

La commune loue un bâtiment qui appartenait à M. Geulin et dont le propriétaire est maintenant M. Dupré. Le prix de la location pour 2013, soit 1452,67€ a été répartie au prorata des mois de propriété entre ces 2 personnes, soit 1331,61€ pour M. Geulin et 121,05€ pour M. Dupré.

♦ **Journée de la randonnée**

Cette année, la journée de la randonnée aura lieu à Bretteville le Dimanche 14 Septembre 2014, jour de la Septembrèche. Une réunion d'organisation aura lieu Jeudi 05 Juin à 18h45 à la communauté de communes.

♦ **Questions ou remarques diverses**

- Quand sera installé un éclairage sur la nouvelle place ? Une réflexion sera menée.
- Le nouveau sens interdit sur cette place n'est pas toujours respecté. Il semblerait que la signalisation autour de l'église soit à revoir.
- Dans certains chemins de randonnée, les hautes herbes auraient besoin d'être coupées.
- Il manque plusieurs ardoises sur le toit de l'église.
- Les moquettes installées en permanence sur les bords intérieurs du gymnase auraient besoin d'être changées ou remplacées par un autre système moins dangereux.
- Le conseil municipal est invité Vendredi 13 Juin 2014 à Bretteville pour un concert d'orgues et trompettes.

Prochaine réunion le Vendredi 20 Juin 2014 à 19h pour l'élection des grands électeurs. (Election sénatoriale)

BLONDEL André-Pierre

LECAVELIER DES ETANGS Raphaël

BOURHIS Alain

DEMARE Olivia

DURECU Annie

DUTOT Pierre

RODRIGUEZ Dominique

TOLLEMER Anne-Marie

AUBLE Jacques

ROBION Muriel

ROBIN Carole

LACHEVRE Alain

GALLAIS Béatrice

Absents excusés : DECULTOT Antoine et MALO Philippe